

TICKET DE PESÉE

CLIENT :



SEMAT
Groupe ZOELLER
335, avenue Jean-Guiton
17009 LA ROCHELLE CEDEX
Tél. : 05 46 00 22 22

DATE : 06/12/12

essieu AV : 4400 Kg.

essieu AR : 10300 Kg.

poids à vide : 14700 Kg.

6623-01054

L D'UN VEHICULE

(é initial)

S.E.M.A.T. SA

335, avenue Jean Guiton
17028 LA ROCHELLE CEDEX 1 FRANCE
Tél. 05.46.00.22.22 - Fax 05.46.43.72.48

CARROSSIER (nom et adresse): SEMAT.....
DATE D'ECHEANCE DE LA QUALIFICATION: 31/07/2014

(Voir attestation ci jointe)

N° ID 262 17 390 00037
SIRET N° 778 128 462 00034
URSSAF LA ROCHELLE 4055 050 171
APE 842 A - RC B 778 128 462
TVA N° FR 82 778 128 462

IDENTIFICATION DU VEHICULE (2) :

(D 1) Marque : SCANIA
(D 2) Type Variante Version : B9G62RA35S
(E) Numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type: VLUP6X20009171467
(F 2) Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (kg) : 26000
(F 3) Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (kg) : 29500
(G) Masse en service (G1 + 75) (kg) : 14775
(G 1) Poids à vide national (PV) (kg) : 14700
(J 1) Genre national (3) : VASP
(J 3) Carrosserie (désignation nationale) (4) : BOM
(S 1) Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 3

Voir certificat de conformité du véhicule de base pour les rubriques suivantes : (D 3), (F 1), (J), (K), (P 1), (P 2), (P 3), (P 6), (U 1), (U 2), (V 7), (V 9)

DIMENSIONS : Longueur : L = 9,565 m Largeur : l = 2,5 m Surface L x l = 23,913 m²

ENGAGEMENT DU CARROSSIER :

je soussigné, carrossier, certifie :

- disposer d'une qualification en cours de validité au titre de l'article R.323-25 du code de la route ;
 - avoir carrossé le véhicule identifié ci dessus ;
 - que ce véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :
 - le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation ;
 - le véhicule satisfait, dans les conditions prévues par les arrêtés d'application, aux dispositions des articles R. 311-1 à R. 318-8, R. 321-10 et R. 413-13 du code de la route, pour la catégorie du véhicule concerné ;
 - le porte-à-faux arrière du véhicule, non compris les ferrures et charnières satisfait aux limites minimale et maximale fixées par le constructeur :
 - dans sa notice descriptive (1) ;
 - dans l'accord fourni par son service technique (1) ;
- et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales, et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur ;
 - la largeur du véhicule n'excède pas celle fixée par le constructeur ;
 - le genre J1 n'est pas TCP ;
 - le genre J1 n'est pas en double genre et la carrosserie J3 n'est pas en double carrosserie.

Fait à ..LA ROCHELLE

Le06/12/2012

Signature et cachet du carrossier qualifié

S.E.M.A.T. SA

335, avenue Jean Guiton
17028 LA ROCHELLE CEDEX 1 FRANCE

Tél. 05.46.00.22.22 - Fax 05.46.43.72.48

N° ID 262 17 390 00037

SIRET N° 778 128 462 00034

URSSAF LA ROCHELLE 4055 050 171

APE 842 A - RC B 778 128 462

TVA N° FR 82 778 128 462

(1) rayer la ou les mentions inutiles

(2) Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation. Pour les rubriques inchangées, reprendre les données de la réception du véhicule incomplet

(3) J 1 ne peut être différent de celui prévu sur la notice descriptive et ne doit pas être TCP.

(4) J 3 doit répondre à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route